



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 17 décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 9 décembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : ///

No.: 08/2025-6

Octroi d'une concession de sépulture

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 1^{er} août 1972 portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal sur les cimetières et les inhumations, notamment l'article 1^{er} point e, arrêté par le conseil communal le 18 mars 2019 dont le Ministère de l'Intérieur a pris connaissance le 18 avril 2019 ;

Vu le règlement-taxe y relatif arrêté par le conseil communal le 18 mars 2019 approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 16 mai 2019 ;

Vu le règlement-taxe y relatif arrêté par le conseil communal le 17 décembre 2019 approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 12 juin 2020 ;

Vu la demande du 20 novembre 2025 de

pour le compte de la famille en vue d'obtenir une concession pour une sépulture au cimetière de Biwer ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'accorder à partir de ce jour une concession pour une sépulture au cimetière de Biwer, au nom de la famille , pour une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 19 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal